



Attestation Absence de substances dopantes dans le produit ATLANTIS JUICE

La société, LRBEVA Nutrition, dans le cadre d'une prestation de service pour son client, ATLANTIS, certifie que,

- conformément au Code mondial antidopage et à la liste des interdictions 2010 de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) et,
- conformément au Décret n°2009-93 du 26 janvier 2009 portant publication de l'amendement à l'annexe de la convention contre le dopage, adopté le 13 novembre 2008 à Strasbourg, et à l'annexe 1 de la convention internationale contre le dopage dans le sport,

le produit **Atlantis Juice** ne contient pas, dans sa formulation*, de substances dopantes.

* liste des ingrédients : eau de source, concentrés de jus de fruits (4,6% : pomme, grenade, myrtille, cranberry, orange, pêche, cassis), galactofructose (issu du lait), gomme d'acacia, saccharose, concentré de jus de légumes (1,6% : betterave, carotte, poivron rouge, tomate, poivron vert), extraits végétaux (1,1% : Aloe vera, peau de raisin, passiflore, fleur de houblon, baie de guarana, écorce de pin, thé vert, feuille d'olivier), glucosamine (hydrolysate de crustacés, poissons), lactate de magnésium, gluconate de zinc, sélénite de sodium, bêta-carotène, vitamine B3, vitamine B8, arômes naturels, texturants : gomme de xanthane, édulcorant : sucralose, conservateurs : E202, E242.

*NB : Le produit contient de la caféine, à raison de **10, 2 mg pour 100 ml** (dose journalière recommandée). Cette substance fait partie du programme de surveillance 2010 de l'AMA. Toutefois, aux doses présentes dans **Atlantis Juice** et selon les recommandations d'utilisation, aucun effet dopant ou stimulant ne peut lui être attribué.*

Fait le 27 janvier 2010